

# LES DANGERS DE MONOXYDE DE CARBONE



## Qu'est-ce-que le monoxyde de carbone ?

C'est un gaz hautement toxique qui résulte de la combustion incomplète du bois, du charbon, de l'éthanol, du fioul ou du gaz, etc.

Tout appareil de chauffage ou de production d'eau chaude utilisant un combustible est susceptible d'en produire.

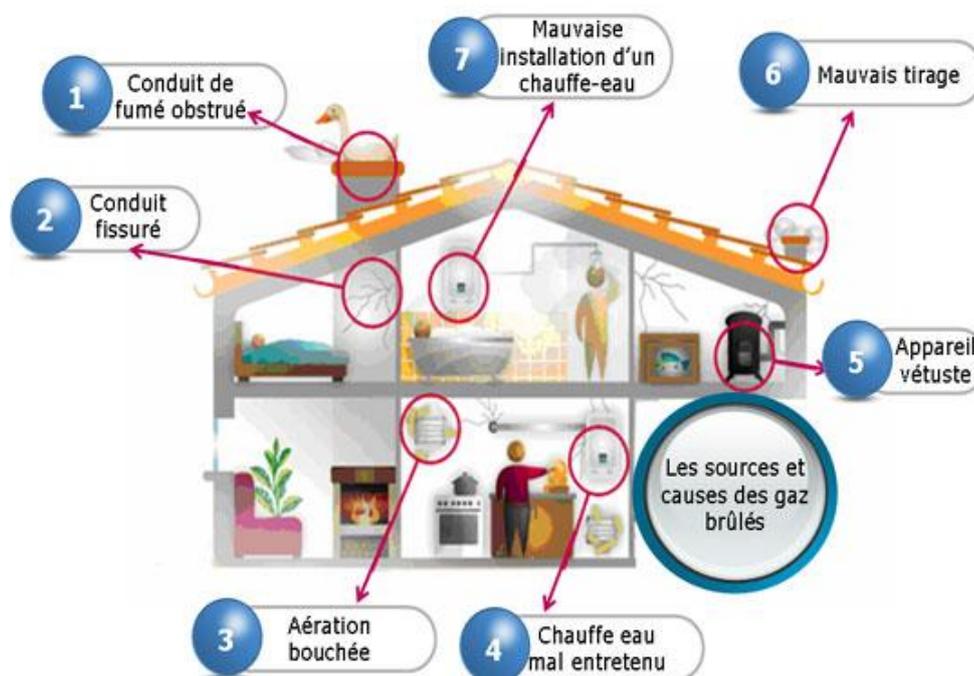
Ce gaz inodore, incolore et non irritant est parfaitement indétectable.

Il est à l'origine chaque année de nombreuses intoxications, pour plus de la moitié liées à des appareils à gaz. C'est pourquoi il est important de rappeler certaines précautions à prendre dans l'utilisation du chauffage.

## Quelles sont les causes de l'intoxication au monoxyde de carbone ?

La plupart des accidents domestiques sont liées :

- au manque d'entretien ou défaut de ramonage
- à l'emploi de systèmes de chauffage d'appoint inadapté (brasero, camping gaz...) ou défectueux
- au bouchage des aérations de logements pour limiter les courants d'air



## Les symptômes:

**Intoxication faible ou chronique** : Maux de têtes, nausées et fatigue. Elle est lente.

**Intoxication grave** : Vertiges, troubles du comportement, pertes de connaissance, comas ou décès. Ces intoxications peuvent laisser des séquelles à vie.

## Comment éviter les risques d'intoxication ?

- Faire effectuer une **vérification** et un **ramonage des conduits** au moins une fois par an.
- **Confier l'installation et l'entretien** de vos appareils de chauffage ou de production d'eau chaude à **des professionnels qualifiés**.
- **Respecter** les consignes d'utilisation des appareils à combustion
- Ne **pas utiliser**, pour se chauffer, des appareils non destinés à cet usage
- **Utiliser ces appareils mobiles de chauffage d'appoint par intermittence**, en aérant régulièrement vos locaux
- Ne **pas obstruer les grilles de ventilation** et aérer les pièces au moins 10 minutes par jour même l'hiver
- Ne pas faire **tourner le moteur de la voiture** ou un **appareil de bricolage** dans le garage lorsque la porte est **fermée**
- Installer un détecteur avertisseur de CO (certifié NF)

## Que faire en cas d'accident ?

- **Aérez** au plus vite les lieux et **arrêtez tout appareil à combustible**.
- Si une **personne est intoxiquée, évacuez-la** en dehors de la zone contaminée.
- Prévenez immédiatement les **pompiers (18)**, le **SAMU (15)** ou les **urgences (112)**
- **Ne réintégrez les locaux** qu'après le passage d'un professionnel de chauffage qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.

## En cas de doute, vous pouvez contacter :

- **Service d'urgence Sécurité Gaz** au **0800 47 33 33** (numéro vert, gratuit depuis un poste fixe) du gestionnaire de réseau GrDF, ou **Pompiers au 18**. (Odeur ou fuite de gaz) :
- **Centre Antipoison et de Toxicovigilance** de MARSEILLE : Permanence médicale téléphonique : **04 91 75 25 25**

## Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les sites suivants :

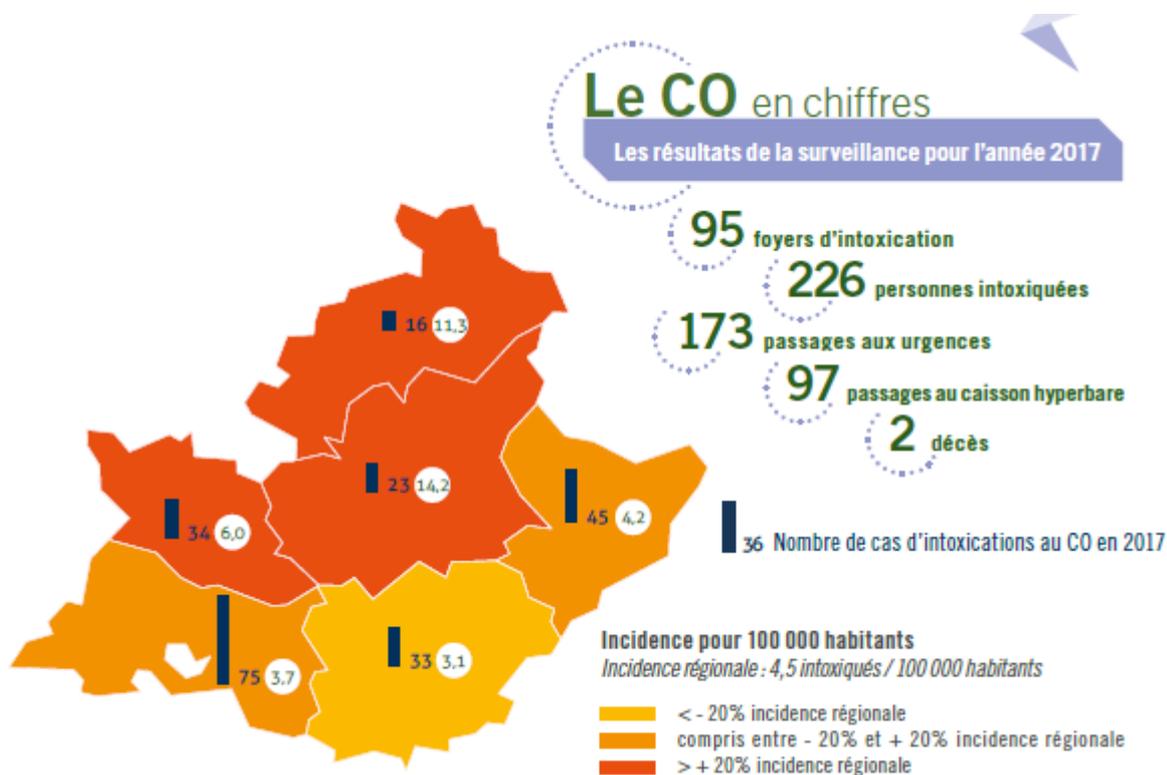
- **ARS- PACA** : <https://www.paca.ars.sante.fr/prevention-des-intoxications-au-monoxyde-de-carbone>  
**Télécharger la plaquette d'information de l'ARS Paca :**
- **MINISTERE DE LA SANTE** :  
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>
- **INPES** :  
<http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/accidents/monoxyde-carbone/outils-information.asp>
- **INVS** :  
<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone>



## Quelques chiffres .....

Malgré les campagnes d'information et les rappels des mesures de prévention, diffusés régulièrement par les autorités sanitaires, on déplore encore chaque année au niveau national près de 100 décès attribués à des intoxications au monoxyde de carbone. Les chaudières sont majoritairement à l'origine des intoxications et depuis quelques années, les braseros constituent également une source importante d'accidents

### BILAN de la SURVEILLANCE des INTOXICATIONS au CO en 2017, pour la Région PACA



### APPAREILS EN CAUSE OU SUSPECTES DANS LES ACCIDENTS DOMESTIQUES

Les accidents domestiques (pour plus de la moitié liés à des appareils à gaz) constituent les principales sources d'intoxication en 2017. Les principaux facteurs favorisant des intoxications sont les défaillances des appareils, le manque d'aération des locaux et un défaut d'évacuation.

- Chaudière
- Brasero / Barbecue
- Poêle / Radiateur
- Chauffe-eau
- Cheminées / Poêle (foyers ouverts et fermés / inserts)
- Chauffage mobile
- Autres (auto / moto, cuisinière, groupe électrogène)

**Remarque :**  
plusieurs sources peuvent être suspectées pour le même épisode.

